

Procès-verbal

Assemblée générale Floriculture

Date	30.11.2022, 14h00 à 16h30
Lieu	École d'horticulture d'Oeschberg
Présence	32 personnes ayant le droit de vote
Excusés	Membres: Etienne Horisberger Hans-Peter von Niederhäusern Mattias Hauert Peter Krebs Hannes Waffenschmid Thomas Held Beat Bachmann Charles Milo Annis Marti Jörg Ritschard
Président de séance	Jürg Rüttimann
Procès-verbal	Susanne Karli
Distribution	Groupement professionnel, Comité central, archives
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none">1. Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 20212. Revue du président3. Discussions/négociations avec les partenaires sociaux4. Projets<ol style="list-style-type: none">4.1. Approvisionnement en énergie : Que faire en cas de pénurie ?4.2. Plan d'urgence / liste de contrôle4.3. Perspectives: Lois sur le CO₂ et mise en œuvre de la stratégie énergétique de la branche4.4. État de la révision de la formation initiale RFI244.5. Protection phytosanitaire<ol style="list-style-type: none">4.5.1. Nouveau permis de traiter Josef Poffet4.5.2. Défis posés par les nouvelles maladies et les plantes invasives Josef Poffet4.6. Activités de la commission pour l'environnement Alberto Picece5. Organisation du groupement Floriculture<ol style="list-style-type: none">5.1. Élections : Présidence et comité professionnel5.2. Budget 2023 Josef Poffet

6. Calendrier / Activités 2023
 - 6.1. Assemblée des délégués le 8 mars 2023
 - 6.2. Assemblée générale le 29 novembre 2023
7. Divers / Souhaits / Préoccupations des membres

Ouverture de la séance

Jürg Rüttimann souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les participants à cette assemblée générale. Olivier Mark arrivera un peu plus tard. Sont présents les représentants de 32 entreprises ayant le droit de vote. La majorité absolue est donc de 17 voix. L'ordre du jour a été envoyé avec l'invitation. Une pause-café est prévue au milieu de la séance.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Revue du président

Jürg Rüttimann

Je vous souhaite la bienvenue à l'assemblée générale à l'école d'Oeschberg à Koppigen. Nous sommes à la veille du mois de décembre et c'est avec plaisir que je reviens brièvement sur l'année écoulée.

En janvier 22, le covid était toujours là, mais la situation était loin d'être aussi dramatique qu'au début de la pandémie. Dans toute la Suisse, la plus grande partie de la population s'est habituée et une certaine routine s'est installée.

Avec la levée des mesures le 17 février 2022 et le retour à la situation normale le 1^{er} avril, le Conseil fédéral a tiré un trait provisoire. La grande question était maintenant de savoir comment saluer nos amis. Leur serrer la main, leur faire la bise 1x, 2x ou pas du tout ?

Nombre d'employés ont délaissé le travail à domicile et sont retournés dans leur entreprise, les embouteillages quotidiens sont en forte hausse. Les aéroports manquent d'employés, tout le monde veut reprendre l'avion pour l'étranger et les ventes directes à la ferme se stabilisent à nouveau au niveau de 2019.

Le 24 février 2022, la Russie envahit l'Ukraine. Un événement que l'Europe n'aurait pas cru possible. La guerre est à nos portes. L'armée, que beaucoup qualifiaient de dépassée et d'inutile, regagne soudain en importance et obtiens davantage de moyens financiers.

Avec la guerre, la raréfaction du gaz devient un autre grand défi pour tout le monde. Le gaz n'est pas seulement utilisé pour le chauffage, il est indispensable à de nombreux processus, notamment pour la production d'engrais. La dépendance à l'égard d'un grand fournisseur est devenue un risque majeur. D'autres sources d'énergie doivent être développées. En un temps record, une loi est adoptée à Berne, qui vise à promouvoir rapidement les énergies alternatives.

Pour les producteurs qui doivent chauffer leurs serres ou qui ont des besoins importants en électricité, la question énergétique devient une question existentielle. Lorsque le coût du gaz est soudainement multiplié par 2, 5, 10, et que l'électricité est deux fois plus chère qu'en 2022, l'esprit d'entreprise est particulièrement sollicité. Les coûts supplémentaires peuvent-ils être répercutés sur les produits ? Où se situe le seuil de tolérance de l'acheteur en cas de hausse des prix ? Comment vont se développer les importations ? etc. D'ailleurs, peu de gens ont remarqué que l'euro est depuis longtemps au taux de 1:1 par rapport au franc suisse.

La pénurie de personnel qualifié se fait sentir dans toutes les branches. Où sont allés tous ces gens ? Ont-ils émigré ? Ont-ils changé pour une branche plus attrayante, offrant de meilleurs salaires ou proposant davantage de possibilités de travailler à temps partiel ?

Le comité s'est réuni en septembre avec les pépiniéristes ainsi qu'avec les jardinerie/détaillants pour parler de divers sujets.

Les séances ont eu lieu à Morat. À cette occasion, nous avons pu visiter la production de Marco Grieb et la pépinière Aebi-Kaderli.

Lors de la réunion des producteurs, nous avons visité l'entreprise de Martin et Conny Huber à Altwis. Une réunion en ligne principalement consacrée à la question de l'énergie a été organisée avec les producteurs de légumes.

Par rapport à celle d'il y a dix ans, la situation actuelle est très préoccupante. Mais nous envisageons l'avenir de manière positive, avec un esprit d'innovation, de la persévérance et comptons aussi sur la chance.

Pour finir, je tiens à remercier le Comité central, le secrétariat sous la direction de Carlo Vercelli et tout particulièrement Josi Poffet et ses collaborateurs pour leur engagement sans faille.

Je vous souhaite, chères productrices et chers producteurs, tout le meilleur, un bon départ pour 2023 et surtout, de rester optimistes pour l'avenir.

3. Discussions/négociations avec les partenaires sociaux

Carlo Vercelli

Carlo Vercelli salue à son tour l'assistance.

L'inflation est un sujet qui revient dans toutes les discussions. Les syndicats demandent la compensation complète du renchérissement et une augmentation des salaires.

Adaptation des salaires au 1^{er} janvier 2023

- Augmentation générale de 120 CHF par mois pour les employés des entreprises de paysagisme
- Augmentation de 100 CHF par mois pour les employés de la production et du commerce horticoles
- Distribution de 0.75 % de la masse salariale pour les augmentations de salaire individuelles (si la situation économique de l'entreprise le permet).

La réglementation des salaires a été adaptée comme suit :

- L'indemnité allouée pour le repas de midi passe à 18 francs pour toutes les orientations
- Les salaires minimaux des collaborateurs avec AFP et CFC dans la production/le commerce de détail horticole sont augmentés de 50 francs/mois.

Accord sur les salaires datant de novembre 2022

Salaire minimal 2022/23 <i>Nouveau 2023</i>	Paysagisme	Pépinières	Production et commerce
Ouvrier jardinier	3'800	3'500	3'500 3'500
Horticulteur AFP	4'000 (-150/-100/-50)	3'650 (-150/-100/-50)	3'600 3'650 (-150/-100/-50)
Horticulteur CFC	4'750 (in erst. 3J: bis -250)	4'400 (in erst. 3J: bis -200)	4'250 4'300 (in erst. 3J: bis -200)
Chef de groupe avec formation supérieure	5'200	5'200	5'000
Forfait repas	17.00 18.00	17.00 18.00	17.00 18.00

Perspectives des salaires après la révision de la formation initiale

Salaire minimal 2023	Paysagisme	Pépinières	Production, commerce et production
Ouvrier jardinier	3'800	3'500	3'500
Horticulteur AFP	4'000 (-150/-100/-50)	3'650 (-150/-100/-50)	3'650 (-150/-100/-50)
Horticulteur CFC	4'750 (in erst. 3J: bis -250)	4'400 (in erst. 3J: bis -200)	4'300 (in erst. 3J: bis -200)
Chef de groupe avec formation supérieure	5'200	5'200	5'000
Forfait repas	18.00	18.00	18.00

Adaptation des salaires au 1^{er} janvier 2023

Paysagisme 2022/2023	JS	BS/BL	TI	VD	GE	VS	FR/ BEJUNE
Ouvrier jardinier	3'800	3'900	3'560	3'908	4'605	4'012	3'950 4'000
Horticulteur CFC	4'750	4'700	4'059	5'024	5'280	4'825	4'725
(CFC < 3 ans expér.)	4'500	4'450	3'631	4'717	4'810	4'433	4'450
Jardinier de la clientèle	-	4'800	4'273	-	5'325	5'021	-
Chef de groupe	-	-	4'651	5'247		5'177 bis 5'373	4'900
Contremaître	5'200	5'250	5'150	5'694	5'480 jusqu'à 5'670	5'608	5'200

Questions :

Pas de questions

4. Projets

4.1. Approvisionnement en énergie : Que faire en cas de pénurie ?

Peter Huber

Chères et chers collègues, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue et vous guider aujourd'hui à travers la première partie consacrée au thème de l'énergie.

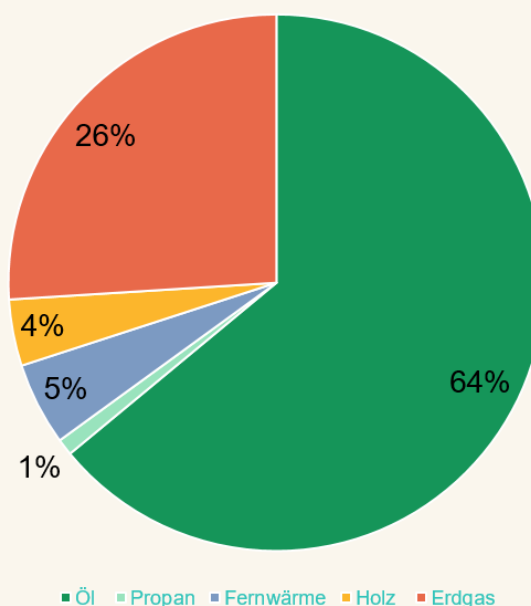
Les événements mondiaux complexes ont une forte influence sur la disponibilité et la structure des prix de l'énergie. Les statistiques ci-dessous montrent la consommation d'énergie des groupes de référence 1 à 3 de JardinSuisse en 2021, qui comprennent environ 150 petites et moyennes entreprises. Les 50 entreprises les plus grandes traitent directement avec la Confédération et ne sont pas représentées ici. Le pétrole et le gaz naturel continuent de dominer très fortement.

Risques de pénurie

Source d'énergie de 150 petites/moyennes exploitations serristes

Consommation (2021):

- Pétrole, carburants 64 %
- Propane 1 %
- Réseau de chaleur 5 %
- Bois 4 %
- Gaz naturel 26 %



Situation

Toutes les entreprises de production de plantes ornementales sous serre dont nous avons connaissance ont installé un "chauffage alternatif". JardinSuisse, en collaboration avec l'USAM et l'UMS, entreprend diverses démarches et interventions politiques, via l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), afin de tirer le maximum de la situation pour les producteurs de plantes ornementales.

Actuellement, la Confédération ne prévoit pas de faire une exception pour les serres (maraîchères et de plantes ornementales) si les mesures prévues en cas de manque d'énergie devaient être appliquées.

Informations sur le thème du risque de pénurie d'énergie :

- Petite digression sur la disponibilité et les coûts
- Plans d'urgence et liste de contrôle
- Discussions politiques et nouvelle loi sur le CO2
- Conseils pratiques/mesures à prendre
- Pour vous aider à vous y retrouver dans le flot d'informations, nous vous avons préparé une liste de liens
- Et pour finir, essayons de ne pas perdre de vue les points positifs malgré toutes les difficultés.

Hanspeter Meyer
Josef Poffet
Peter Huber

Peter Huber

L'augmentation exorbitante du prix du mazout et du gaz au cours des 12 à 18 derniers mois constitue un défi de taille. Entretemps, le prix du mazout est certes redescendu à environ 130 EUR, mais il est toujours deux fois plus élevé qu'il y a un an !

La disponibilité et le coût du gaz posent problème. Le pétrole restera disponible et l'électricité peut être utilisée en cas d'urgence. La question est : à quel prix. Le passage du gaz au pétrole entraîne un conflit d'objectifs, car il implique une augmentation de la charge de CO₂.

Pour vous aider à vous informer, nous avons établi une liste de liens. Elle rassemble divers thèmes tels que l'évaluation actuelle de la situation, les niveaux d'escalade et les mesures prévues, ainsi que diverses mesures pour se préparer à une éventuelle pénurie d'électricité ou de gaz naturel. Vous retrouverez ces liens sur le site Internet www.jardinsuisse.ch

Que peut-on faire ?

- Établir un plan d'urgence. Cela semble ne pas être d'une grande aide à priori mais permet de garder la tête froide. Maintenir préventivement les stocks de combustibles à un niveau élevé.
- Respecter les contingents grâce au pooling – www.mangellage.ch.
- Contrôler et optimiser les installations techniques. Je rappelle volontiers notre outil ESA et le guide pour la gestion de l'énergie, qui peut être téléchargé sur le site Internet de JardinSuisse. Nous l'avons élaboré en 2013, mais les principes physiques et les lois auxquels il fait référence sont toujours d'actualité.
- Si possible, passer au mazout et renégocier les frais mensuels de raccordement avec les fournisseurs de gaz pour cette période. IMPORTANT : Soigneusement noter les chiffres indiqués par la jauge du réservoir à mazout et ceux des compteurs au moment de la commutation !
- Envisager éventuellement le gaz liquide comme alternative.
- Maintenir les groupes électrogènes de secours prêts à l'emploi (pour les éventuelles coupures de courant), vérifier que les consommateurs vitaux sont également raccordés et maintenir le réservoir de carburant plein. Centrales de chauffage mobiles : contrôler à titre préventif le niveau de mazout ou de pellets et s'assurer d'en avoir suffisamment en réserve.

Repenser la planification des cultures.

- Différer le début de la culture
- Produire des plantes nécessitant moins de chaleur
- Mettre les bâtiments hors-gel
- Repenser les processus qui consomment de l'énergie
- En derniers recours, réfléchir à l'avance sur le point de non-retour à partir duquel la production doit être annulée, sous peine d'être déficitaire

Lueurs d'espoir:

- Commutation des installations bicomcombustibles du gaz naturel au mazout. La Confédération a décidé que du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023, il sera possible de passer du gaz naturel au mazout, sans conséquences négatives pour la convention d'objectifs de réduction des émissions de CO₂. Pour cela, il est impératif de noter la consommation de gaz et de mazout au moment de la commutation entre les deux systèmes.
- Autre lueur d'espoir depuis dimanche dernier : les anciens chauffages séparés sont également considérés comme des installations bicomcombustibles. Comme vous le voyez, nous nous engageons activement pour les producteurs suisses.

Pour ce qui est du plan d'urgence et des listes de contrôle, je passe volontiers la parole à Hanspeter Meyer.

Martin Jost

La Confédération a décidé qu'en cas de commutation d'une installation bicomcombustible, celle-ci ne serait pas pénalisée lors du calcul de la trajectoire cible de CO₂. Le cas le plus courant est celui des entreprises chauffant au gaz mais qui ont gardé leur ancien chauffage au mazout. Dans ce cas, faut-il s'attendre à une "pénalisation" sur la convention d'objectifs CO₂ ?

Merci à Martin Jost pour cette question. La Confédération a décidé que du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2023, il sera possible de passer du gaz naturel au mazout, sans conséquences négatives pour la convention d'objectifs de réduction des émissions de CO₂.

4.2. Plan d'urgence / liste de contrôle

Hanspeter Meyer

L'assurance du paysagisme, représentée en Suisse par l'assurance Suisse grêle, établit régulièrement des rapports sur la sécurité d'exploitation pour les entreprises assurées. Hanspeter Meyer, qui fait partie depuis de nombreuses années du conseil de surveillance de cette assurance sectorielle, la plus importante d'Europe, distribue une brochure à tous les participants à l'assemblée et en présente brièvement les points et listes de contrôle importants :

Si, pour des raisons économiques, des entreprises ne veulent ou ne peuvent plus chauffer leurs serres, il faut alors tenir compte de certains points énumérés dans les listes de contrôle.

Dans ce cas, l'assurance recommande de garder toute la pièce hors gel. Garder uniquement les conduites hors-gel ne suffit pas. Aussi longtemps que l'exploitation reste froide, les chaudières doivent également être vides.

Penser aussi aux produits liquides qui peuvent geler, comme les produits phytosanitaires.
Penser aux trois points suivants, dans l'ordre : ranger, sécuriser, arrêter le chauffage.
L'assurance Suisse grêle se tient volontiers à disposition des horticulteurs assurés et peut si nécessaire avoir recours à des spécialistes de Wiesbaden.

4.3. Perspectives: Lois sur le CO₂ et mise en œuvre de la stratégie énergétique de la branche

Josef Poffet

Petit aperçu de la législation sur le CO₂ et de la stratégie énergétique.
Le peuple a rejeté la loi sur le CO₂ en votation. Pour les groupes CO₂ de JardinSuisse, la période d'engagement a été prolongée jusqu'en 2024. Ils continuent donc sur la même ligne et se verront rembourser la taxe. À l'avenir les entreprises ne pourront échapper à la taxe sur le CO₂ que si elles peuvent démontrer de manière crédible à la Confédération qu'elles pourront produire de la chaleur sans utiliser de combustibles fossiles d'ici 2040. Entretemps, l'initiative sur les glaciers a également été déposée. Elle demande que la neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050 soit pour la première fois ancrée dans la loi. Le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé un contre-projet indirect.

Stratégie énergétique UMS, JS et autres associations : La stratégie de l'UMS relative au climat et à l'énergie concerne tous les types de serres. Elle ne fait pas de distinction entre les constructions existantes et les nouvelles constructions et s'applique aussi bien aux serres chaudes qu'aux serres froides.

D'ici fin 2030, les serres suisses seront chauffées à 80% (charge de base + séchage) sans combustibles fossiles. D'ici fin 2040, elles seront chauffées à 100% sans combustibles fossiles. La pression de l'étranger devient plus forte. C'est pourquoi nous avons mis 2040 comme objectif et non 2050. Deux entreprises de l'UMS et de JS ont déjà atteint l'objectif, 6 autres sont en cours de transformation. Et de nombreuses autres élaborent un projet avec myclimate et ProCalor.

Peter Huber

Si nous comparons les chiffres avec d'autres secteurs, la branche verte est bien placée.

4.4. État de la révision de la formation initiale RFI24

Stephan Nyffeler

La révision de la formation professionnelle est en bonne voie. Les premières volées travaillant selon la formation révisée débuteront leur apprentissage en 2024, comme prévu.

Objectifs de la révision

Développer un profil professionnel durable, et intéresser les jeunes aux métiers de la branche verte.
La procédure de qualification sera adaptée.

Défis

- Regroupement des filières Production
- Conscience que les nouvelles bases prendront effet dans 6-7 ans
- Séparation claire entre formation initiale et perfectionnement
- Approche orientée sur les compétences opérationnelles

La connaissance des plantes est et restera une compétence centrale des horticulteurs, mais la voie à suivre pour atteindre cette compétence est redéfinie.

Procédure de qualification (PQual)

- La pondération du travail pratique est-elle encore pertinente ?
- Abandon de la note éliminatoire sur la connaissance des plantes. La connaissance des plantes sera spécifique à l'entreprise formatrice.
- Les écoles professionnelles sont-elles en mesure d'assurer l'examen pour les connaissances professionnelles (note d'expérience) ?
- Un examen pratique imposé en entreprise est-il une possibilité envisageable pour la spécialisation en production ? Les travaux pratiques seront pondérés à raison de 50%.

Prochaines étapes

- Organisation des sous-groupes pour l'implémentation (entreprises, CI, école professionnelle, PQual)
- Début de l'implémentation à la mi-novembre

L'implémentation définit clairement qui doit mettre en œuvre quoi pour que les objectifs définis dans les détails puissent être atteints.

La répartition des contenus enseignés entre les trois lieux de formation doit être réorganisée. À l'avenir, par exemple, toutes les orientations passeront les examens de cariste.

Conditions à la réussite de la révision de la formation initiale

- Faire confiance aux spécialistes qui élaborent des solutions fondées.
 - Accompagner le projet de manière constructive en gardant à l'esprit qu'il s'agit de créer un profil professionnel attrayant.
 - Assurer le flux d'information sur tous les canaux.
- Remarque importante : dans les organes de décisions, toutes les orientations et tous les lieux de formation (entreprise, CI, école professionnelle) sont représentés.

Jusqu'à présent, le calendrier a pu être respecté.

Question d'André Pittet concernant la Suisse romande : J'ai reçu des questions de gens qui ont participé au premier groupe de projet. Depuis le printemps dernier, aucune information n'a été communiquée. Qu'en est-il ? *Stefan Nyffeler* : Les sous-groupes pour la suite du projet seront constitués prochainement. Nous devons encore déterminer qui participera. *Carlo Vercelli* : La Suisse romande doit également recevoir les informations. *Nicolas Desarzens* : nous voulons être impliqués, nous voulons recevoir la liste des personnes qui collaborent à ce projet. *Stephan Nyffeler* : cela peut être organisé par Bettina Brändle.

Pause

Jürg Rüttimann salue Olivier Mark, le président de JardinSuisse.

4.5. Protection phytosanitaire

4.5.1. Nouveau permis de traiter

Josef Poffet

Dès 2023, la reconnaissance automatique de l'expérience professionnelle ou des diplômes dans l'attribution du permis d'utiliser les produits phytosanitaires sera supprimée.
(P.ex. CFC d'agriculteur ≠ permis d'utilisation des produits phytosanitaires)

- Les organes responsables sont remplacés par un comité d'examen spécialisé.
- Examen théorique et examen pratique.
- Les organes d'examen sont contrôlés par des audits.
- Introduction d'un registre : •enregistrement de tous les détenteurs du permis dans une banque de données.
- Formation obligatoire tous les 5 ans (ex. pour les horticulteurs 2 h obligatoires et 4h sur thème à choix) pour garder son permis. À partir de 2024, les détenteurs du permis doivent s'annoncer au registre.
- Achat de produits uniquement sur présentation du permis d'utilisation des PPS.

Le permis sera délivré au format carte de crédit.

Martin Jost

Les entreprises seront-elles contactées ?

Josef Poffet : Nous ne pouvons pas contacter les entreprises, car nous n'avons pas leurs adresses.

4.5.2. Défis posés par les nouvelles maladies et les plantes invasives Josef Poffet

Le passeport phytosanitaire reste le meilleur outil de prévention contre les organismes de quarantaine

Définition « organisme de quarantaine » :

- Nuisance potentielle
- Pas encore détecté en Suisse ou détecté localement uniquement
- Mesures officielles de surveillance et de lutte

Protection phytosanitaire

Concerne des organismes allogènes tels que bactéries, champignons, virus, insectes, nématodes et d'autres animaux et plantes exotiques.

Les réglementations sont internationales et contraignantes ! IPPC, EPPO, EU etc.

4.6. Activités de la commission pour l'environnement Alberto Picece

Le règlement de la commission pour l'environnement a été modifié au printemps afin d'améliorer l'échange entre elle et les groupements professionnels. Sont désormais membres de la commission pour l'environnement : Nicolas Desarzens et Nicole Meier.

Priorisation des questions environnementales 2023

- Énergie
- Recyclage du plastic
- Manque d'eau
- Eaux résiduelles et de rinçage des applications de produits phytosanitaires
- Liens avec l'USP

Projets actuels de la commission pour l'environnement

- o Naturmodule.ch, outil d'aide à la vente pour intégrer des éléments favorisant la biodiversité dans le jardin.
- o Nouvelle brochure sur la protection contre le bruit en cours d'élaboration.

Quelle est la place des plantes d'ornement ?

Elles doivent pouvoir continuer à avoir leur place dans l'avenir. Les fleurs de saison sont de moins en moins utilisées. Idée : développement de mélanges de plantes ornementales et de vivaces. Cela permettrait de soutenir les ventes de plantes de saison.

5. Organisation du groupement Floriculture

5.1. Élections : Présidence et comité professionnel

- **Président: Nicolas Desarzens**
J. Rüttimann démissionne de son poste de président. N. Desarzens est candidat à la succession de J. Rüttimann.
Nicolas Desarzens se présente, en allemand. Il produit des plantes d'ornement près d'Yverdon. Depuis 2008, il siège au comité du groupement. Il est également membre du comité de la section vaudoise et de la Commission pour l'environnement de la faïtière JardinSuisse. Il souligne l'importance d'une collaboration étroite entre les organes de la branche.

Il n'y a pas d'autre candidature. N. Desarzens est élu à l'unanimité.

Olivier Marc souhaite la bienvenue à Nicolas, en français.

Il rend hommage à Jürg Rüttimann pour ses nombreuses années de présidence depuis 2014 et le remercie chaleureusement. J. Rüttimann reçoit des bouteilles de vin suisse et remercie à son tour.

- **Nouveaux membres du comité professionnel Marco Grieb**
Marco Grieb se présente : Il vient de Guin et travaille dans la branche verte depuis plus de 25 ans. Au début de l'année, il a repris l'entreprise familiale.

Il n'y a pas d'autre candidature. Marco Grieb est élu à l'unanimité.

5.2. Budget 2023

Josef Poffet

Centre des coûts		Recettes	Dépenses	Résultat
Général	16001	129'700	121'300	8'400
Groupements/conseil professionnels	16005	0	23'700	-23'700
VEHA	16007	10'000	10'600	-600
Fleurs coupées	16008	0	0	0
Groupes de travail	16009	0	0	0
Projet mouches des terreaux	16822	0	10'000	-10'000
Assemblée générale	16211	0	5'800	-5'800
Projet: Energie	16824	0	10'000	-10'000
Manifestation (sans formation continue)	16401	0	0	0
SwissGAP	16806	17'400	40'900	-23'500
Nouveau fichier d'articles	16808	41'400	24'000	17'400
EAN adresse fichier d'articles	16807	0	0	0
Total		198'500	247'300	-47'800

6. Calendrier / Activités 2023

6.1. Assemblée des délégués le 8 mars 2023

6.2. Assemblée générale le 29 novembre 2023

7. Divers / Souhais / Préoccupations des membres

Stephan Nyffeler

Il est nécessaire d'augmenter les prix pour sauvegarder la rentabilité des entreprises.

Jürg Rüttimann

La loi sur les cartels nous interdit de nous entendre sur les prix. Je pars du principe que tout le monde est conscient que les prix doivent être revus à la hausse.

Stéphane Galley

SwissG.A.P est la condition pour travailler avec les grands distributeurs. Je trouve que c'est une mesure contraignante qui n'apporte pas grand-chose à nos produits. De plus, nous ne recevons jamais d'informations.

Joseph Poffet

SwissG.A.P et SuisseGarantie sont liés. Il n'y a pas de label SuisseGarantie sans SwissG.A.P
SwissG.A.P est une certification et non un label pour le consommateur final. En ce qui concerne le manque d'informations, je prends note et transmettrai à qui de droit pour que les informations circulent mieux.

Carlo Vercelli

Le système est coûteux. Nous sommes également affiliés à AMS, qui commercialise le label SuisseGarantie. Ceci principalement pour l'agriculture. La cotisation pour cette affiliation n'est pas comptabilisée dans le budget du groupement Floriculture. Vous pouvez vous-même demander le label SuisseGarantie. Indirectement, nous profitons aussi de la publicité faite dans l'agriculture, qui est aussi présente lors des foires et salons (BEA etc.). Là aussi, nous en profitons, même si nous ne sommes pas toujours au premier plan.

Nicolas Desarzens

Nous ne disposons pas de moyens financiers importants. Peut-on envoyer des articles de RP à des magazines pour montrer ce que nous faisons ? Exemples : ce qu'est SuisseGarantie, ce que nous faisons pour l'environnement, comment nous chauffons, etc.

Carlo Vercelli

C'est déjà le cas. Le département commerce de détail a un grand projet de promotion des plantes suisses. Une centaine d'articles sont publiés chaque année dans divers journaux et magazines. Le fait que les plantes sont produites en Suisse y est mis en valeur. Sur le site Internet de JardinSuisse, vous trouverez des articles préparés, ainsi que des tutoriels sur YouTube, sur les plantes promues dans ces actions de relations publiques (plante de l'année...). Les articles sont également disponibles en français. Par contre, nous avons de la peine à placer des articles dans les journaux en Suisse romande.

Martin Jost

Le dépliant «La main verte» fait également la promotion des plantes suisses. Nous produisons conformément à SwissG.A.P. et nous avons le label SuisseGarantie. Nous ne pouvons étiqueter que les pots ou les emballages. Pour notre domaine d'application, les possibilités de faire de la publicité sont limitées. Dans le secteur alimentaire, cela fonctionne mieux. L'utilisation du label représente une charge administrative importante pour les entreprises. Et en ce qui concerne les prix, je suis d'accord avec Stefan Nyffeler, ils doivent être augmentés de manière conséquente.

Carlo Vercelli

SwissG.A.P est obligatoire chez les grands distributeurs. Plantes suisses est une simple indication de provenance. D'autres branches ont le même problème. Il n'est pas facile de mettre SuisseGarantie en avant, c'est pourquoi nous parlons le plus possible des avantages de la production suisse.

Hanspeter Meyer

Josef Poffet prendra sa retraite bientôt. Qui assumera ses tâches à l'avenir ?

Jürg Rüttimann

Ce point est actuellement en discussion au sein du comité central. Le poste sera mis au concours prochainement.

Peter Huber

L'assemblée générale d'aujourd'hui est la dernière pour Josi.

Après sa formation et quelques années passés à acquérir de l'expérience, notamment chez Aebi-Kaderli et à l'ISW, Josi a commencé à travailler au service de conseil de l'Association suisse des maîtres horticulteurs le 1^{er} octobre 1981. Depuis, il est resté fidèle à son employeur jusqu'à aujourd'hui, soit pendant près de 42 ans.

Josi a toujours su maîtriser les nouvelles tâches et situations qui se présentaient. Il s'est constitué un vaste réseau et a acquis personnellement une grande expérience.

Quelques-unes des fonctions de Josi :

- Conseiller nos membres sur les questions relatives aux cultures.
- Conseiller nos membres sur l'utilisation des engrais. Il a mis en place un laboratoire d'analyse des nutriments et de l'eau à Oeschberg. Outre les fabricants de substrats, les paysagistes et les entreprises d'aménagement de terrains de sport sont également clients de ce laboratoire.
- En 1988, Josi a pris la direction de l'öga et depuis 1993 jusqu'à aujourd'hui, il en a été le pilier central. Il a largement participé à faire de ce salon un événement unique en son genre, connu et reconnu au-delà des frontières nationales.
-

Il a mené d'innombrables projets, par exemple :

- Production intégrée IP, SwissG.A.P avec le label SuisseGarantie pour la production de plantes ornementales.
- De nombreux projets autour de l'énergie et de la protection des plantes en faveur de la branche verte.
- Remboursement de la taxe sur le CO₂ qui, au fil des ans, a permis de réinjecter plusieurs millions de francs dans les entreprises.

En plus de tout ce travail interne à JardinSuisse, Josi n'a pas cessé de défendre les intérêts des horticulteurs dans la Berne fédérale et dans les bureaux des fonctionnaires. Son engagement mérite notre plus grand respect et notre reconnaissance.

Dans le cadre de son assemblée générale, nous le remercions comme il se doit pour son travail. Josi, nous sommes heureux de te garder encore parmi nous jusqu'au milieu de l'année prochaine et nous espérons que nous pourrons encore avoir recours à ton savoir-faire en cas de besoin. Pour marquer le début de ta troisième tranche de vie, je te remets un peu de soleil stocké dans des bouteilles et un bouquet de fleurs en guise de remerciement. Cher Josi, un énorme merci pour tout ce que tu as fait et feras encore pour nous. Pour l'avenir, nos meilleurs vœux t'accompagnent.

Josef Poffet

Remercie pour le soleil en bouteille et le bouquet de fleurs. Il remercie également pour l'honneur qu'on lui rend. Il remercie les jardinerie qu'il a eu le plaisir d'accompagner pendant toutes ces années. Il remercie également ses collaboratrices Susanne Karli et Daniela Aeschlimann et ajoute que Susanne Karli quittera JardinSuisse à la fin février 2023.

Jürg Rüttimann

Le président clôt la séance et remercie tous les participants de s'être déplacés et leur souhaite un bon retour chez eux.

Le 7 décembre 2022

Pour le procès-verbal



Susanne Karli
Secrétariat du département Production / Commerce